

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248  
Numéro SIREN : 332 235 423  
Nom ou dénomination : BELLECHASSE

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2020 sous le numéro de dépôt 82287

**BELLECHASSE**  
Société par actions simplifiée au capital de 3.697.500 euros  
Siège social : 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris  
RCS Paris 332 235 423  
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE  
DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 29 juin à 9h00,

Au siège social,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social en Assemblée générale annuelle (l'« **Assemblée** ») sur convocation faite par le Président par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société Mazars SA, représentée par Monsieur Cyril Gallard, et la société Ardium, représentée par Monsieur Patrick Zirah, Commissaires aux comptes de notre Société ont été régulièrement convoqués et sont présentes.

Monsieur Jean Baptiste Pietri, en sa qualité de Président, est désigné président de séance (le « **Président** »).

Madame Stéphanie Le Maoult est désignée Secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 85.000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met alors à la disposition des associés, leur permettant ainsi de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions soumises à leur vote :

- Une copie des lettres de convocation adressées aux associés et aux Commissaires aux comptes,
- La feuille de présence et les pouvoirs donnés par les associés représentés,
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (bilan, compte de résultat et l'annexe comptable),
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports des Commissaires aux comptes,
- Le texte des projets de résolutions,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Puis le Président déclare que le rapport de gestion, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rémunération de l'activité des administrateurs ou des membres du Conseil d'Administration ;
- Non-renouvellement du mandat de co- Commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et fait donner lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Après avoir proposé aux associés de prendre la parole, chacun ayant pu s'exprimer comme il le souhaitait, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019)*

L'Assemblée générale, connaissance prise des termes du rapport du Président et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale approuve notamment les dépenses et charges effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, pour un montant global de 1 689 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration et au Président de la Société quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)*

L'Assemblée générale, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 499 608 euros au crédit du compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents s'élèvent à :

Exercice clos le	Dividendes distribués
31/12/2018	NEANT
31/12/2017	1.000.000 €
31/12/2016	1.780.000 €

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, connaissance prise des termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions de ce rapport dans tous ses termes.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019)*

L'Assemblée générale, connaissance prise des termes du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, faisant ressortir un résultat net part du groupe déficitaire de (465 068) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Rémunération de l'activité des administrateurs ou des membres du Conseil d'Administration)*

L'Assemblée générale, connaissance prise des termes du rapport du Président, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé à 16 800 euros.

### **SIXIEME DECISION**

*(Non-renouvellement du mandat de co- Commissaire aux comptes)*

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du président, après avoir constaté que le mandat du Co Commissaire aux comptes le Cabinet ARDIUM représenté par Monsieur Patrick Zirah, est arrivé à échéance au 31 décembre 2019, décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant)*

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du président, après avoir constaté que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant Madame Rostaing Morvan Solange, est arrivé à échéance au 31 décembre 2019, décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions.

### **HUITIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

\* \* \*

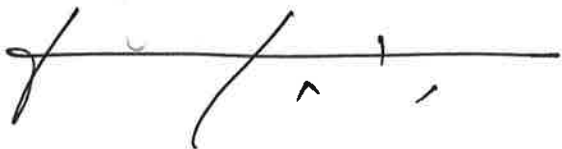
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 10h00.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance, et qui sera retranscrit dans le registre des procès-verbaux des décisions des

associés, conformément à l'article 22 des statuts de la Société.

---

**Le Président de séance**  
Monsieur Jean Baptiste Pietri



---

**Le Secrétaire de séance**  
Madame Stéphanie Le Maout

